

## CAHIER DES CHARGES 2022 – ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

### 1. Contexte

Le CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes, Via Compétences, est un groupement d'intérêt public (GIP) créé et financé par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il est issu de la fusion du PRAO et du CARIF OREF Auvergne.

Parmi ses missions, Via Compétences accompagne les professionnels de l'orientation, la formation, l'insertion et l'emploi de la région, en leur proposant une offre de professionnalisation, visant notamment à :

- Maintenir ou développer les compétences des professionnels,
- Créer une culture commune entre les différents acteurs,
- Favoriser la culture partagée et la coopération entre les réseaux,

Cette offre de professionnalisation prend la forme d'un « plan de professionnalisation ». Ce plan est organisé en domaines de formation, déclinés en actions qui sont mises en œuvre selon différentes modalités : actions de formation, d'information, en présentiel, et/ou à distance. Le plan est élaboré à partir d'une analyse de besoins réalisée chaque année auprès des acteurs de la formation, de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion de la région.

Certaines de ces actions sont animées par Via Compétences, d'autres sont confiées à des prestataires et font l'objet d'une consultation pour leur mise en œuvre en 2022.

### 2. Les engagements

Deux modes de contractualisation sont proposés : « à la session » (contrat de prestation de service) ou « au participant » (convention de collaboration). Les engagements de Via Compétences et du prestataire diffèrent selon le mode de contractualisation retenu.

<b>Mode de contractualisation A - « A la session »</b> (contrat de prestation de service)	
<i>Via Compétences étant certifié « Qualiopi » depuis le 28 juillet 2021, les exigences du <a href="#">référentiel national qualité</a> s'appliquent pour chacune des actions concernées.</i>	
Engagements de Via Compétences	Engagements du prestataire
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification des actions avec les prestataires retenus</li> <li>▪ Diffusion et communication des actions</li> <li>▪ Gestion des inscriptions, via le site internet <a href="https://professionnalisation.via-competences.fr/">https://professionnalisation.via-competences.fr/</a></li> <li>▪ Rédaction des conventions ou contrats de formation</li> <li>▪ Convocation des participants</li> <li>▪ Réalisation des feuilles d'émargement et de la fiche d'évaluation</li> <li>▪ Facturation</li> <li>▪ Edition des certificats de réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation de l'action sur la base de la proposition établie et sélectionnée</li> <li>▪ Réservation des moyens pédagogiques nécessaires à la réalisation de l'action : réservation d'une salle, du matériel (vidéoprojecteur, paperboard...), supports de formation...</li> <li>▪ Fourniture d'un accueil café aux participants</li> <li>▪ Fourniture avant le début de la première session des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Questionnaire de recueil des besoins envoyé en amont de la formation accompagné des réponses nominatives des participants ;</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du questionnaire d'enquête de satisfaction et transmission aux participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Supports pédagogiques utilisés lors de l'intervention ;</li> <li>○ Tout support d'évaluation d'acquisition des compétences utilisé pendant l'intervention (quiz, sondage, exercice...);</li> <li>○ Liste des ressources pédagogiques proposées aux participants (bibliographies, sitographies...).</li> <li>▪ Fourniture au plus tard 15 jours après la fin de chaque session des documents suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Feuille d'émargement (formations organisées en présentiel)</li> <li>○ Réponses nominatives complémentaires du tour de table relatives au recueil des besoins</li> <li>○ Le cas échéant, résultats de l'évaluation d'acquisition des compétences</li> </ul> </li> </ul>
---	---

Le prestataire proposera un coût, exprimé en **coût total par journée**, toutes taxes comprises, tous frais compris.

Le règlement de la prestation sera effectué sur service fait et sur présentation d'une facture libellée à l'ordre du CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes.

### Mode de contractualisation B - « Au participant » (convention de collaboration)

Ce mode de contractualisation implique que le prestataire dispose d'un **numéro de déclaration d'activité** délivré par la DREETS ainsi que de la **certification Qualiopi**.

Engagements de Via Compétences	Engagements du prestataire
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification des actions avec les prestataires retenus</li> <li>▪ Diffusion et communication des actions</li> <li>▪ Gestion des pré-inscriptions, via le site internet <a href="https://professionnalisation.via-competences.fr/">https://professionnalisation.via-competences.fr/</a></li> <li>▪ Réalisation du questionnaire de satisfaction et d'évaluation d'acquisition des compétences et transmission aux participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction des conventions ou contrats de formation</li> <li>▪ Convocation des participants</li> <li>▪ Réalisation des feuilles d'émargement</li> <li>▪ Facturation aux participants</li> <li>▪ Edition des certificats de réalisation</li> <li>▪ Animation de l'action, sur la base de la proposition établie et sélectionnée</li> <li>▪ Réservation des moyens pédagogiques nécessaires à la réalisation de l'action : réservation d'une salle, du matériel (vidéoprojecteur, paperboard...), supports de formation...</li> <li>▪ Fourniture d'un accueil café aux participants</li> <li>▪ Fourniture avant le début de la première session des documents suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Questionnaire de recueil des besoins envoyé en amont de la formation accompagné des réponses des participants</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Supports pédagogiques utilisés lors de l'intervention</li> <li>○ Tout support d'évaluation d'acquisition des compétences utilisé pendant l'intervention (quiz, sondage, exercice...)</li> <li>○ Liste des ressources pédagogiques proposées aux participants (bibliographies, sitographies...)</li> <li>▪ Fourniture au plus tard 15 jours après la fin de chaque session des documents suivants :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Feuille d'émargement (formations organisées en présentiel)</li> <li>○ Le cas échéant, résultats des exercices complémentaires d'évaluation d'acquisition des compétences</li> </ul> </li> </ul>
<p>Via Compétences finance à hauteur de 125 € par participant et par jour de formation. Entre 8 et 10 participants, une indemnité de non remplissage sera versée par Via Compétences.</p>	

Le prestataire indiquera le mode de contractualisation souhaité dans le dossier de réponse. Le choix définitif du mode de contractualisation sera validé à l'issue de la consultation.

Le seuil minimum d'ouverture des sessions est fixé à 8 participants. En-deçà de ce seuil, la session pourra être annulée.

Via Compétences se réserve la possibilité de participer à l'évaluation réalisée en fin de session.

### 3. Réponse à la consultation

La réponse à cette consultation sera faite dans le document ci-joint « Dossier de réponse » et devra comprendre les éléments suivants :

- **Les informations concernant l'organisme**
  - Nom
  - Sigle
  - Numéro d'enregistrement DREETS
  - N° SIRET et Code NAF
  - N° de Téléphone
  - Mail
  - Adresse postale
  - Démarches « Qualité de la formation » engagées ou certifications qualité déjà obtenues
  - Nom et qualité du responsable de la structure
  - Nom et coordonnées du responsable de l'action
- **Une proposition d'intervention, détaillant :**
  - Contexte
  - Objectif général
  - Objectifs pédagogiques

- Public visé
  - Prérequis
  - Programme détaillé
  - Moyens et méthodes pédagogiques
  - Modalité envisagée (classe virtuelle, présentiel, multimodal, hybride...)
  - Durée de l'action et planning envisagé
  - Méthodes et modalités d'évaluation
  - Nombre de stagiaires minimum et maximum par session
  - Moyens matériels nécessaires à la réalisation de l'action
  - Références de l'organisme et qualifications du ou des intervenants
- **Une proposition financière, indiquant le mode de contractualisation souhaité.**  
Dans le cas du mode de contractualisation « à la session », la proposition devra être exprimée en coût total par journée, toutes taxes comprises, tous frais compris. Ce coût comprend :
    - Les frais pédagogiques d'animation et de préparation (y compris photocopie des supports de formation)
    - Les frais de déplacements, restauration et hébergement du(des) formateur(s)
    - Les frais de location de salle et d'accueil café
    - Le cas échéant, la liste des outils numériques et web utilisés pour la formation (classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)Ces coûts sont à identifier de façon distincte.
  - La proposition devra mettre en évidence les **adaptations pédagogiques susceptibles d'être mises en œuvre** ou à minima intégrera, sur proposition de Via compétences, les adaptations pédagogiques liées à la **situation de handicap du stagiaire**

La sélection du prestataire sera effectuée par un comité de sélection, à partir des critères d'analyse suivant :

- Compréhension du besoin
- Clarté et structuration de la proposition
- Modalités et méthodes pédagogiques
- Modalités d'évaluation
- Expérience de l'organisme et du ou des intervenants
- Démarche qualité mise en œuvre
- Coût de la prestation (pour le mode de contractualisation « à la session »)

## 4. Description de l'action envisagée

### Intitulé

Troubles psychiques et insertion professionnelle

### Contexte

En France, le handicap psychique représente plus de 13% des personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap. Ces troubles aux origines diverses, plus ou moins visibles, sont responsables de nombreuses situations de désinsertion professionnelle et de rupture de parcours.

A la convergence du soin, du social et du professionnel, la prise en compte de ces situations et les dispositifs dédiés évoluent.

L'enjeu pour les professionnels de l'emploi et de la formation est de mieux comprendre la problématique spécifique posée par les troubles psychiques pour mieux accompagner les publics de plus en plus nombreux qui en relèvent.

### Objectif général

Repérer, accompagner et adapter ses pratiques professionnelles face aux troubles psychiques

### Objectifs pédagogiques

- Définir le handicap psychique et connaître les principaux troubles associés
- Repérer leurs incidences et identifier les moyens de compensation mobilisable dans un parcours professionnel (accompagnement, orientation, formation, emploi...)
- Repérer les acteurs et dispositifs mobilisables

### Public visé

Professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes

### Durée souhaitée

1 jour (7 heures)

### Nombre de sessions prévisionnel en 2022

2

*Si le nombre d'inscriptions est important, des sessions complémentaires pourront être programmées, dans les mêmes conditions*

### Nombre de participants

8 participants minimum - 16 participants maximum

### Localisation

Sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur proposition de Via Compétences

### Période de réalisation

2022, programmation sur proposition de Via Compétences